

MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA RÉP. DU CANADA
04. DEC. 97

Monsieur le Président,
Distingués délégués,
Excellences,
Mesdames et Messieurs

DISCOURS

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes sincères félicitations au Gouvernement du Canada, pour avoir organisé cette importante Conférence internationale pour la signature de la Convention sur l'interdiction, de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction.

D'ailleurs et en effet, le Canada a été le premier pays à s'être publiquement engagé à détruire son arsenal de mines terrestres antipersonnel, et à adopter, à ce propos, un calendrier assez précis.

Je tiens également à rendre un hommage particulier au Comité International de la Croix-Rouge, au dynamisme de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, ainsi qu'aux autres organismes et individualités qui ont contribué à ce que, dans un avenir pas lointain, l'humanité puisse envisager la fin des souffrances engendrées par ces engins. Je rends hommage aussi à d'autres pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique et la Norvège qui, grâce à leur engagement et détermination, ont permis la réalisation de cette réunion historique.

Monsieur le Président,

La dimension et la projection de la déjà mémorable Convention d'Ottawa sont, à tout les reprises, incomensurables: en effet, leur bénéfices humains, sociales et économiques sont, à long terme, un énorme investissements pour toute l'humanité. La vie humaine n'a pas de prix et la félicité et le bien-être des peuples sont un droit internationalement reconnu et exigible

Nous sommes convaincus que la conjoncture politique internationale est favorable à la recherche d'une solution globale à ce fléau que représentent les mines et nous devons oeuvrer pour que soit atteint le grand objectif de ce qu'on appelle désormais le Groupe d'Ottawa, c'est-à-dire aboutir à la signature, ratification et mise en application de la Convention.

Pour y arriver, il faut que l'ensemble des États ici présents s'engagent à mettre en oeuvre, dans un délais précis, des mesures concrètes dans ce domaine, en abdiquant d'employer des mines antipersonnel et en se montrant résolu à mettre définitivement un terme à la production et au transfert de ces armes, en même temps qu'ils doivent encourager d'autres pays à en faire de même.

Dans ce contexte, un système de consultation dont l'objectif serait d'élaborer un plan de déminage et de destruction des stocks existant en mettant à profit les connaissances techniques et scientifiques des pays les plus avancés en la matière doit être adopté.

D'autre part, tout en établissant un ensemble de normes relatives aux opérations de déminage, il serait important et urgent d'augmenter de façon substantielle les moyens mis à disposition des Nations Unies pour permettre ces opérations dans les pays gravement affectés par la présence de ces engins mortifères. L'annonce faite hier, à ce fin, par le Canada et la Norvège d'une contribution remarquable relève de leur engagement envers cette objective et l'exemple doit être suivi par tous ceux qui sont en mesure d'y contribuer.

Il est peut-être utile de rappeler ici que les opérations de déminage sont une question cruciale pour les pays qui souffrent des séquelles d'une guerre. On ne peut pas en effet oublier que les mines terrestres antipersonnel continuent, après les guerres, de tuer et mutiler de nombreux civils innocents, provoquant des souffrances inexprimables, et représentant également des obstacles majeurs aux efforts de reconstruction et de développement des pays ayant connu des conflits armés.

L'humanité ne peut pas se permettre de perdre autant de vies et de capacités pour le développement sous prétexte, faux à mon avis, de souverainies, défenses de frontières et moratoires, dans un Monde qui devient de plus en plus global, sans frontières et virtuel.

Monsieur le Président,

La République du Cap Vert, petit pays qui ne fabrique, ne possède et n'importe pas de mines terrestres anti-personnel, lance un appel à tous les États, particulièrement ceux qui n'ont pas participé à cette Conférence, pour qu'ils se rallient à l'objectif majeur de la Convention d'Ottawa de l'élimination totale de ces engins aveugles.

Nous lançons cet appel parce que nous estimons qu'il existe encore une grande marge de manoeuvre pour convaincre les pays qui n'ont pas encore décidé a signé le Traité. Dans ce contexte, tous les efforts doivent être déployés. D'autres instances comme la Conférence du désarmement, pourraient être des instruments importants pour parvenir à leur ralliement.

C'est dans cet esprit que la République du Cap Vert a coparrainé le projet de résolution A/C.1/52/L.1, relative aux mines antipersonnel, adoptée à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un projet par lequel l'Assemblée générale engagerait instamment, en priorité, tous les Etats à ratifier la Convention après l'avoir signée.

A ce propos, je voudrais rappeler qu'en février 1996, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine avait adressé un appel aux organisations sous-régionales pour qu'elles lancent des initiatives en vue de l'interdiction des mines antipersonnel, ceci en appui à l'engagement déjà pris par l'OUA en faveur d'une interdiction totale.

Le Cap Vert, Monsieur le Président, souscrit entièrement à cet objectif et il est prêt à intensifier ses efforts afin de contribuer à la mise en application de la Convention que nous venons de signer.

L'engagement du Cap Vert traduit la volonté politique sans équivoque de son Gouvernement, que j'ai l'honneur de représenter ici, de contribuer au renforcement et a la consolidation du Droit humanitaire international et il est un geste de solidarité du peuple cap-verdien envers les enfants, les femmes, les militaires qui, particulièrement dans notre Continent - l'Afrique, mais aussi dans d'autres régions du monde, souffrent les horreurs d'une arme si perfide et inhumaine.

Monsieur le President,

La présence a Ottawa d'un nombre si important de pays, est la preuve de leur engagement politique à banir à jamais l'usage des mines anti-personnel.

Il est regrettable, cependant, que quelques États, sous prétexte hypocrite de sécurité, protègent leur capacité d'exportation des mines. L'interdiction totale de l'utilisation, de la production et de la circulation des mines est une exigence de notre temps et, à ce titre, doit mériter de la part de la communauté

internationale une priorité absolue, si nous voulons effectivement que les normes du Droit international humanitaire soient effectivement observées

Pour terminer, je souhaiterait, encore une fois, lancer un appel vigoureux à tous les États qui n'ont pris encore cette décision, pour qu'ils se rallient à notre Convention, de façon à banir ce fléau qui, sans distinction, laisse sa marque indélébile même sur les plus innocents. En se faisant, ils auront contribué à que les générations futures n'aient pas à l'image la souffrance de ces malheureux enfants.

Je vous remercie.